

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
SERRAVAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers votants : 12  
Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention

**Présents** : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Pascal OUVRIER-NEYRET, Stéphane TISSOT.

**Absents (excusés)** : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Sylvain SOBOTA.

**Ont donné pouvoir** : Chrystel DEMIZIEUX à Stéphane TISSOT

Yann HARDY à Stéphane GUYONNAUD.

Sylvain SOBOTA à Vincent HUDRY-CLERGEON.

Julien MICHEL a été élu secrétaire de séance

**Objet** : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GITE DE PRAZ D'ZEURES 2022.  
DEL\_04142023

Sous la présidence de Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON, Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Gîte de Praz D'Zeures 2022 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	1 225,44	75 Produits de gestion courante	6 178,22
<b>TOTAL</b>	<b>1 225,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 178,22</b>

Résultat d'exploitation : + 4 952,78 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
21 Immobilisations corporelles	1 083,33	002 Excédent d'investissement reporté	5 656,58
001 Déficit d'investissement reporté	5 973,90		
<b>TOTAL</b>	<b>7 057,23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 656,58</b>

Déficit d'investissement : - 1 400,65 €

Hors de la présence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Gîte de Praz D'Zeures 2022.

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois,

Le Maire,  
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,  
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 30/03/2023

- de sa publication le 30/03/2023

Le Maire,  
Philippe ROISINE.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 13  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 12  
 VOTES :  
 Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2023

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Serraval, le 27/03/2023

Le Maire *Philippe ROISANE*



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Serraval, le 27/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CHEVALLEREAU Pascal	
DEMIZIEUX Chrystel a donné pouvoir à TISSOT Stéphane	
GUYONNAUD Stéphane	
HARDY Yann a donné pouvoir à GUYONNAUD Stéphane	
HUDRY-CLERGEON Vincent	
JONO Jean-Marc	
MASSART Nathalie	
MICHEL Julien	
MOLON Philippe	
PAILLOT Sarah	
SOBOTA Sylvain a donné pouvoir à HUDRY-CLERGEON Vincent	
TISSOT Stéphane	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Serraval, le 27/03/2023

Le Maire *Philippe ROISANE*

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

